30 septembre 2008 **08.387**

Question Jean-Daniel Blant

Le canton de Neuchâtel, refuge pour molosses indésirables dans d'autres cantons?

Contrairement à d'autres cantons qui ont légiféré énergiquement suite à la problématique des chiens dangereux, le canton de Neuchâtel se contente de l'éducation des maîtres et de leurs canidés pour tenter de résoudre le problème lié à la dangerosité de certaines races sélectionnées pour leur agressivité.

Une mesure à notre avis bien insuffisante. Mais là n'est pas la question: il semble que notre politique cantonale moins restrictive attire dans notre canton des chiens déclarés indésirables ailleurs. Il y a quelques jours, on a pu lire dans la presse que des molosses considérés comme dangereux après examen dans certains cantons romands finissaient par être exilés dans le canton de Neuchâtel (dans des refuges ou chez des particuliers).

Si l'information est exacte, quelles mesures, autres qu'éducatives, compte prendre le Conseil d'Etat pour éviter l'arrivée de ces fâcheux canidés en provenance d'autres cantons?